

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

**Décision n° 4319 du 2 mars 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1706478S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 24573 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630317S),

Décide :

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2017 :

Boizard Thomas	NIGEND : 238 534	NLS : 8 086 987
Simon-Collonge Emilie	NIGEND : 234 172	NLS : 8 086 415
Rousselle Benjamin	NIGEND : 306 012	NLS : 8 104 513
Machepy Jean	NIGEND : 208 575	NLS : 8 050 608
Courné Lucie	NIGEND : 214 547	NLS : 8 068 664
Lefebvre Romain	NIGEND : 310 888	NLS : 8 107 389
Ouanno Yasine	NIGEND : 239 376	NLS : 8 093 971

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mars 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. BONAVIDA